



ADAPAC

TEL.05.55.17.63.90 FAX.05.55.17.09.88 MAIL : adapac.aaf@adapac.fr Site www.adapac.fr
SIRET : 77792720300060 AGREMENT QUALITE PREE. : R.08/02/07.A.019.Q.12**TARIFICATION APPLICABLE AU 1^{ER} JUIN 2010**

A NOTER : QUEL QUE SOIT LE PROFIL DU DEMANDEUR TOUS LES DISPOSITIFS SUIVANTS OUVERT DROIT A UNE REDUCTION D'IMPOT DE 50% A DEDUIRE DES PRIX INDIQUES CI-DESSOUS.

PRIX FACTURES SERVICE PRESTATAIRE

PUBLIC	Rémunération Personnel ADAPAC	Personnes Dépendantes >70 ans	Personnes Autonomes < 70 ans
ADHESION ANNUEL : 15 €/AN			
Exonération Charges Soc.		OUI	NON
Financements possible		Caisses de retraite/APA/PCH	Mutuelles/CPAM/LIGUE
HEURES NORMALES	Rémunération personnel : Accord Branche Aide à domicile	18,79 €	18,98 € <i>Garde enfants et activités ménagères</i>
		<i>CG APA : 18,20 € CG PCH : 17,59 € CNAVTS : 18,46 € Communiqué le 11.01.10 Effet rétroactif au 01.04.09</i>	
DIMANCHES JF NUITS +25%	Rémunération personnel : Major. 25%	23,49 €	23,73 €
		<i>CNAVTS : 21,13 € CG APA : 20,87 € CG PCH : 20,13 €</i>	
DE 21H A 6H +25%	Rémunération personnel : Major. 25%	23,49 €	23,73 €
GARDES DE NUIT > Base 12 heures ① <u>Nuit calme</u> ② <u>Plusieurs levées</u>	1/5 des heures rémunérées 1/3 des heures rémunérées	45,10 € <i>1/5 des H. facturé</i>	45,55 € <i>1/5 des H. facturé</i>
		75,16 € <i>1/3 des H. facturé</i>	75,92 € <i>1/3 des H. facturé</i>
<u>Trajets facturés à l'utilisateur</u> Trajets réalisés pour effectuer des courses, accompagné ou non, et pour l'utilisateur à sa demande	0.35 € / kilomètre /par trajets concernés - CLAUSE CONTRACTUELLE OBLIGATOIRE		

COUT INTEGRAL SERVICE MANDATAIRE (FRAIS DE GESTION INCLUS : 14% du salaire et plafonné à 30 €) :

PUBLIC	Rémunération Employée de maison	Employeurs exonérés charges sécu.	Employeurs non exonérés charges sécu.
ADHESION ANNUEL : 15 €/AN			
HEURES NORMALES Employée de maison RQ : + ancienneté selon cas	NIVEAU 1 Convention Particulier Employeur Employée expérimentée non qualifiée	11,27 €	12,44 € <i>Garde enfants et activités ménagères</i>
	NIVEAU 2 Convention Particulier Employeur Employée expérimentée qualifiée	11,41 €	12,59 €
GARDE DE JOUR Enfance Dépendance handicap	Rémunération personnel : NIVEAU 3 1 heure de garde=2/3 heures rémunérées <u>1 heure de garde normale</u> <u>1 heure de garde majorée 25%</u>	7,76 € 9,69 €	8,57 € <i>Garde enfants SANS activités de ménage</i>
	Rémunération personnel : ➤ <u>Nuit calme</u> (max 1 lever) : 1/3 des heures taux NIVEAU 4 ➤ <u>Nuit agitée</u> (+2 levers) : 1/2 des heures taux SMIC ➤ <u>Nuit Chevet permanent</u> : 2/3 des heures taux SMIC	46,82 € 67,19 € 89,62 €	
DEPLACEMENTS	NEGOCIABLES AVEC L'EMPLOYEUR / BASE CONTRACTUELLE-CONSEILLÉ 0.35 €/kms		